



CHS-CT départemental du 19.10.12
Déclaration commune

Madame la directrice académique, mesdames, messieurs,

Serions-nous atteints de cette nouvelle maladie informatique que les spécialistes appellent le syndrome du découpage/collage répétitif... en tout cas nous en avons tous les symptômes puisque nous voilà pour cette déclaration en train de reprendre, in extenso, des phrases déjà dites lors d'autres instances.

D'instance en instance les mêmes questions se font écho : Comment madame la directrice académique comptez vous décliner la prise en compte des avis des instances dans notre département ?

Et pour ce qui nous concerne aujourd'hui, donnez vous enfin des consignes à vos services pour que le CHS-CT seine-et-marnais puisse fonctionner comme il le doit, avec un règlement intérieur appliqué ?

Ces questions restent posées et nous espérons qu'aujourd'hui, vous alliez vous faire fort d'y répondre... avec autant de précisions que les réponses que nous attendons impérativement sur l'ensemble des points de notre courrier unitaire, daté du 8 octobre. Nous ne vous cachons pas que le manque de sérieux caricatural et insupportable qui a présidé à l'élaboration du PV de la dernière séance, nous fait craindre qu'il n'en sera rien. Nous ne savons si nous devons y voir une provocation du secrétaire général? Il nous paraît inconcevable, après le précédent du CDEN dont la bande sonore avait été effacée, qu'on puisse nous présenter un tel procès verbal... un procès verbal forcément relu par le secrétariat général et dont je voudrais vous faire partager quelques extraits percutants :

P2 Madame SKRIABIN demande la réunion du CHS cité pour régler les problèmes des agents de la DSDEN . S'il suffit de réunir un CHS pour régler tous les problèmes ne nous en privons pas ...

P3 Monsieur LOUSTAU proteste expression pour le moins réductrice alors que le représentant du SGEN répondait au secrétaire général avec un argumentaire développé.

Ensuite p11 et 12 les interventions de mme Maillard et Patrois sont « échangées » des pans entiers ont disparu notamment concernant le temps de formation pour le DUER , les nouveaux registres ... On voudrait faire passer les représentants du personnel pour des idiots que l'on ne s'y prendrait pas autrement.

Vous comprenez que nous ne pouvons adhérer à cette rédaction validée par vos services. Rédaction tellement minimaliste qu'elle en devient incompréhensible.

Faudra-t-il madame la directrice académique que les représentants des personnels de Seine et Marne, lassés de ne pas être reconnus, aillent faire entendre leur voix auprès du recteur, du ministre ?

Il est impératif qu'en Seine et Marne comme ailleurs, les droits des personnels en matière de santé, sécurité et conditions de travail soit respectée.

Il est urgent que l'on questionne, enquête débattre de l'organisation et des conditions de travail dans notre département, dans nos métiers. Indispensable que l'on en parle de façon pragmatique et proximale. Car en effet, un nombre important de faits nous interpellent : notamment les incidents survenus à l'école Marc Bloch de Savigny-le-Temple et l'école Alain 1 à Meaux.

L'enseignant victime d'agression sur son lieu de travail est victime d'un accident de service, à ce titre il doit pouvoir déposer une procédure d'alerte à consigner sur le registre de signalement des dangers graves et imminents. Pour cela, il convient qu'il puisse s'adresser à un représentant du personnel au CHS-CT grâce aux coordonnées qu'il trouvera sur son lieu de travail.

Pour finir, nous dénonçons l'état de mal être des enseignants et personnels administratifs qui ont été mis à mal à force d'injonctions contradictoires, et d'empilement de réformes mal conduites durant les dix dernières années.

Il est urgent le ministre l'a affirmé de redonner confiance aux enseignants, aux personnels. Cela passera par un certain nombre de revendications que portent nos organisations dans les négociations qui s'ouvrent ; cela passera aussi dans notre département par un changement de méthodes dont la mise en œuvre de façon sérieuse et efficace de l'instance réunie aujourd'hui qui a terme nous l'espérons pourra travailler sur la prévention et le bien être au travail.

